### **SE RENSEIGNER**



- · Les personnes éloignées de la santé, les proches ou les professionnels au contact de ces personnes, peuvent solliciter l'équipe de la PASS.
- · Au cours d'un séjour hospitalier ou aux urgences vous pouvez demander à être mis en lien avec les professionnels de la PASS.
- · Des présences régulières sur différentes communes sont déjà organisées, si des besoins sont repérés sur votre commune n'hésitez pas à contacter la Pass Mobile.



# L'ÉQUIPE PASS



Contactez nous la semaine de de 9h à 17h

- L'assistante sociale



04.75.20.21.22



pass@ch-privas.fr

- Le médecin référent

Les rendez-vous sont donnés par l'assistante sociale.

- La PASS Mobile

binôme infirmier/éducateur spécialisé



07.89.26.48.96



pass.mobile@ch-privas.fr

Centre Hospitalier de Privas Ardèche 2, Avenue Pasteur **07007 PRIVAS** 



La Permanence

d'Accès aux Soins de Santé







**Centre Hospitalier de Privas** Ardèche 2, Avenue Pasteur **07007 PRIVAS** 

> CH-INFO-FLYER-F003-05 Mise à jour 2024-11-18

#### LA PASS



- La PASS est un dispositif médico-social qui facilite l'accès aux soins des personnes démunies avec l'objectif de les orienter vers le système de droit commun.
- La PASS intervient auprès d'un public en situation de précarité au sens large : exclusion sociale, difficultés financières, sanitaires, rupture de soins, personnes SDF, migrants, non francophone et en difficultés d'acculturation, personnes isolées, vivant dans un logement insalubre...
- La PASS se veut mobile et se déploie sur les 42 communes du territoire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.



#### LES MISSONS



- Repérer et évaluer les besoins en santé des personnes en situation de précarité.
- Accompagner les personnes dans leur parcours de soin et leur situation sociale.
- Faire reconnaitre les droits sociaux.
- Orienter les personnes vers les structures de soins et/ou les structures sociales sur d'autres thématiques (logement, alimentation...).
- Permettre l'accès aux soins et aux traitements médicamenteux et/ou thérapeutiques.
- Coordonner les interventions avec les professionnels médico-sociaux.



### L'ACCOMPAGNEMENT





# La PASS au sein du Centre Hospitalier :

**L'assistante sociale** évalue la situation sociale de la personne et l'accompagne dans la régularisation de ses droits.

#### Permanences:

les lundis et jeudis de 14h à 17h et les mardis et mercredis de 9h à 12h.

Elle organise également les rendez-vous du **médecin référent** de la PASS.

Une permanence tous les 15 jours.

## La PASS mobile :

Dans une dynamique d'aller vers, le **binôme infirmier / éducateur spécialisé** se rend disponible auprès de la personne pour évaluer sa situation et pour l'aider de manière globale dans son parcours santé.

Des **permanences médicales** sont régulièrement organisées sur le territoire.

Le binôme **s'adapte à la demande** des personnes pour les rencontrer : domicile, hôpital, structure, rue...